



COMPTE-RENDU SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame CEDAT-VERGNE Nathalie, le 25 octobre 2018.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2018

Décision modificative n°2

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2018					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2312.105.411	Terrains de sports	140 000.00 €	1328.411	Subventions d'investissement - Autres	15 000.00 €
			1641.01	Emprunts en euros	125 000.00 €
TOTAL		140 000.00 €	TOTAL		140 000.00 €

Attribution de marché – Maitrise d'œuvre Lycée

D'attribuer le concours de maîtrise d'œuvre pour la transformation du lycée Joseph Cressot en Groupe Scolaire et accueil périscolaire à l'équipe DYNAMO associés / SC France / BICOME / BARTHES BET Bois / SPC Acoustique BET comme suit :

Mission de base et mission ½ EXE + mission acoustique : 12,40% soit 396 800€ HT

Mission OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) 0,50% soit 16 000€ HT

Option EXE : 1,30% soit 41 600€ HT

TOTAL DES HONORAIRES : 454 400€ HT

Intégration de voirie

D'intégrer ces voiries

- Rue du Petit Prince : 212m
- Rue Julie Victoire Daubié : 273m
- Rue Marguerite d'Hausen : 251m
- Boucle de la Sidérurgie : 357m
- Impasse Eugène Vellay : 52m
- Boucle des Frères Montgolfier : 498m

Rénovation courts de tennis – Participation financière du club

D'accepter la participation financière de 30 000 € du Tennis Club de Guénange pour le chantier de construction et rénovation des courts extérieurs.

Contrôle des poteaux incendie – Avenant à la convention d'entretien avec VEOLIA Eau

De signer l'avenant n°1 à la convention d'entretien initiale avec la Société VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2020 au prix de 2 384 € H.T. par semestre (évolution du prix selon l'indice K figurant dans la convention).

Prix de l'eau et de l'assainissement – Rapport du délégataire – Exercice 2017

De valider le rapport.

GEMAPI - Adhésion de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan au Syndicat Mixte des Eaux Vives des 3 Nied

- D'APPROUVER les statuts du Syndicat Mixte des Eaux Vives des 3 Nied présentés en annexe ;
- D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur l'adhésion de la CCAM au Syndicat Mixte des Eaux Vives des 3 Nied pour les communes de MONNEREN et KEMPLICH à la date effective du 1er janvier 2019 au titre de sa compétence GEMAPI ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Modification tableau des effectifs

De modifier le tableau des emplois

FILIERE TECHNIQUE :

- d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps non complet, à raison de 27h30/35h pour exercer ses fonctions à l'école maternelle "Capucine",
- d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps non complet, à raison de 21h/35h pour assurer la gestion de la salle polyvalente (fin de son parcours emploi compétences au 28.02.19),

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1ère Classe des écoles maternelles, à temps complet, pour exercer ses fonctions à l'école maternelle et au pôle périscolaire "Saint-Matthieu",
- d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1ère Classe des écoles maternelles, à temps complet, pour exercer ses fonctions à l'école maternelle Capucine et au pôle périscolaire "Clair Matin",
- d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1ère Classe des écoles maternelles, à temps complet, pour exercer ses fonctions à l'école maternelle et au pôle périscolaire "Clair Matin",
- d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1ère Classe des écoles maternelles, à temps non complet, à raison de 27h30/35h pour exercer ses fonctions à l'école maternelle "Capucine",
- d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2ème Classe des écoles maternelles, à temps non complet, à raison de 29h/35h pour exercer ses fonctions à l'école maternelle et au pôle périscolaire "Saint-Matthieu",

FILIERE ANIMATION :

- d'un emploi d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, à temps non complet, à raison de 27h/35h pour exercer ses fonctions au service périscolaire "pôle Saint-Matthieu",
- d'un emploi d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, à raison de 28h30/35h pour exercer ses fonctions au service périscolaire "pôle Saint-Matthieu",
- d'un emploi d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, à raison de 27h30/35h pour exercer ses fonctions au pôle périscolaire "Sainte-Scholastique" et au centre social,
- d'un emploi d'Adjoint d'Animation, à temps non complet, à raison de 30h/35h pour exercer ses fonctions à l'école maternelle et au pôle périscolaire "Saint-Matthieu".

à 20 voix pour et 6 voix contre :

Réitération de garantie - Allongement de la dette - BATIGERE

De réitérer sa garantie pour le remboursement desdites lignes de Prêt Réaménagées.

Pour le Maire empêché,
Nathalie CEDAT-VERGNE
Adjointe au Maire